

# RÉPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
INDRE ET LOIRE

Liberté - Égalité - Fraternité

Canton de Loches

-----  
Commune de Beaulieu-lès-Loches

## ARRETE DU MAIRE 2024-023

**Objet :** Portant inscription sur le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2024

Le Maire de Beaulieu-lès-Loches,

-Vu le Code Général de la Fonction Publique,

-Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

-Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 12/09/2021,

### ARRETE

#### Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	DUFOUR JEREMIE	19/03/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

#### Article 2 :

Madame la Secrétaire Générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé qui sera publié ou affiché.

#### Article 3 :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS) ou par l'application télécours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Fait à Beaulieu-lès-Loches,  
le 19 mars 2024,

Le Maire,



Sophie MÉTADIER

